



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 octobre 2022

DATE DE CONVOCATION
14 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le **SLOX**
ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_12-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Claude VDERDREAU](#)), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Zineb HEMAIRIA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Claude VERDREAU ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

20/10/2022/12

**NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 26
VOTANTS : 32**

Objet : Approbation du projet de réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à GENLIS

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est engagée depuis deux ans, dans un programme de travaux concernant l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à GENLIS, visant à améliorer les conditions d'accueil des voyageurs, à réduire les consommations d'eau et d'électricité et à se mettre en conformité avec les dernières dispositions réglementaires (décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage).

Ont déjà été réalisés ou sont en cours de l'être :

- Le changement des radiateurs électriques des blocs sanitaires au profit d'appareils basse consommation et programmables (2020),
- L'isolation par l'extérieur des blocs sanitaires (2021),
- La réfection des clôtures existantes et la création d'une nouvelle clôture pour le stockage des conteneurs à ordures afin de lutter contre les dépôts sauvages (2022),
- La révision des systèmes électriques, changement des hublots et ampoule du mat central pour réduire les consommations d'énergie.

Il est précisé qu'une partie des travaux de réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage a reçu un avis favorable dans le cadre du Plan de relance, avec l'attribution possible d'une subvention globale de 65 249,80 € (Soixante-cinq mille deux cent quarante-neuf euros et quatre-vingts

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

centimes). L'instruction du dossier de demande de subvention nécessite une délibération du Conseil Communautaire en faveur de la réalisation du projet.

Les travaux subventionnables sont :

- La construction d'un espace dédié à l'animation sociale et au soutien scolaire pour un coût estimé à 83 914,00 € H.T. (Quatre-vingt-trois mille neuf cent quatorze euros), soit 100 696,80 € T.T.C. (Cent mille six cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingts centimes),
- La réfection des peintures intérieures des blocs sanitaires pour un coût estimé à 5 300,00 € H.T. (Cinq mille trois cents euros) soit 6 360,00 € T.T.C. (Six mille trois cent soixante euros),
- La conception et la pose d'un panier dégrilleur à l'arrivée des eaux usées au sein du système de relevage pour un coût estimé à 4 000,00 € H.T. (Quatre mille euros), soit 4 800 € T.T.C. (Quatre mille huit cents euros).

À noter que les travaux de télégestion ne sont pas éligibles au Plan de relance.

Soit un montant global de travaux subventionnables estimé à 93 214,00 € H.T. (Quatre-vingt-treize mille deux cent quatorze euros), soit 111 856,80 € T.T.C. (Cent onze mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingts centimes).

Il est également précisé qu'une subvention va être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or, en vue de la construction d'un espace dédié à l'animation sociale et au soutien scolaire pour un maximum de 10% du coût H.T.

Le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Financement CCPD 20 ou 30 % du coût H.T.	Participation	
				État 70% du coût H.T.	CAF 21 10% du coût H.T.
Espace socioéducatif	83 914,00 €	100 696,80 €	16 782,80 €	58 739,80 €	8 391,40 €
Peintures intérieures	5 300,00 €	6 360,00 €	1 590,00 €	3 710,00 €	0,00 €
Évacuation des eaux usées	4 000,00 €	4 800,00 €	1 200,00 €	2 800,00 €	0,00 €
TOTAL	93 214,00 €	111 856,80 €	19 572,80 €	65 249,80 €	8 391,40 €

Vu, l'avis favorable de la 7^{ème} commission réunie le 12 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à GENLIS, comprenant :

- La construction d'un espace dédié à l'animation sociale et au soutien scolaire pour un coût estimé à 83 914,00 € H.T. (Quatre-vingt-trois mille neuf cent quatorze euros), soit 100 696,80 € T.T.C. (Cent mille six cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingts centimes),
- La réfection des peintures intérieures des blocs sanitaires pour un coût estimé à 5 300,00 € H.T. (Cinq mille trois cents euros) soit 6 360,00 € T.T.C. (Six mille trois cent soixante euros),
- La conception et la pose d'un panier dégrilleur à l'arrivée des eaux usées au sein du système de relevage pour un coût estimé à 4 000,00 € H.T. (Quatre mille euros), soit 4 800 € T.T.C. (Quatre mille huit cents euros).

Soit un montant global de travaux subventionnables estimé à 93 214,00 € H.T. (Quatre-vingt-treize mille deux cent quatorze euros), soit 111 856,80 € T.T.C. (Cent onze mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingts centimes) selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Financement CCPD 20 ou 30% du coût H.T.	Participation	
				État 70% du coût H.T.	CAF 21 10% du coût H.T.
Espace socioéducatif	83 914,00 €	100 696,80 €	16 782,80 €	58 739,80 €	8 391,40 €
Peintures intérieures	5 300,00 €	6 360,00 €	1 590,00 €	3 710,00 €	0,00 €
Évacuation des eaux usées	4 000,00 €	4 800,00 €	1 200,00 €	2 800,00 €	0,00 €
TOTAL	93 214,00 €	111 856,80 €	19 572,80 €	65 249,80 €	8 391,40 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221020-22_10_20_12-DE

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 26 octobre 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER